



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire

**APPEL D'OFFRES POUR LA MISE A NIVEAU DES ARMOIRES
ELECTRIQUES DE COMMANDE DES MOTEURS DU SYSTEME DE
DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN
CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR**

CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Août 2022

1°/ OBJET

Le présent cahier des spécifications techniques a pour objet de définir les prestations pour la mise à niveau des armoires électriques de commande des moteurs du système de désenfumage de l'Agence Principale d'Abidjan.

Les soumissionnaires sont invités à se rendre sur place pour appréhender les difficultés auxquelles ils auront à faire face avant la formulation de leurs propositions.

Par ailleurs, ils devront s'adresser au Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de l'Agence pour recueillir toutes autres informations qu'ils jugent nécessaires (courrier.asaps@bceao.int).

2°/ PRESENTATION DES OFFRES

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA MISE A NIVEAU DES ARMOIRES ELECTRIQUES DE COMMANDE DES MOTEURS DU SYSTEME DE DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGEUR,**

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DEPOUILLEMENT »

Au centre

**« Monsieur le Directeur National
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour la Côte d'Ivoire,
01 BP 1769 Abidjan 01 ».**

Chaque exemplaire des offres doit comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée, conformément au modèle-type joint à l'annexe ;
- une offre administrative (une présentation de la société et/ou des sous-contractants, une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier, une attestation de régularité fiscale datant de six (6) mois au plus, une attestation de sécurité sociale datant de six (6) mois au plus, une attestation de non-faillite et de non cessation de paiement, une attestation d'assurance de responsabilité civile) ;
- une offre technique ;
- une offre financière (cf cadre de devis) .

3°/ NORMES, REGLEMENTS ET QUALITE DES APPAREILS

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire.

Les équipements, les procédures d'exécution des travaux ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- ✓ l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur (IGH) et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

- ✓ la norme NF S 61 – 930 : relative au système concourant à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- ✓ la norme EN 12.101-3 : système pour le contrôle des fumées et de la chaleur, spécification relative aux ventilateurs pour le contrôle de fumées et de chaleur ;
- ✓ la norme NF C 15 100 : concernant les installations électriques de basse tension.

4°/ DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Il existe quatre (04) armoires électriques dédiées à la commande des moteurs du système de désenfumage à savoir :

- l'armoire T1 : elle possède des commandes pour le démarrage direct (une vitesse) de douze (12) moteurs (V1 à V12) dont six (06) de soufflage et six (06) d'extraction du système de désenfumage de la Tour ;
- l'armoire T2 : elle possède des commandes pour le démarrage direct (une vitesse) de six (06) moteurs (V13 à V15, V32 et V33) dont quatre (04) de soufflage et deux (02) d'extraction des SAS parking et Hall patio ;
- l'armoire T3 : elle possède des commandes pour le démarrage direct de dix-sept (17) moteurs (V16 à V21, V22A, V22B, V23A, V23B, V24 à V30) dont dix (10) de soufflage (une vitesse) et sept (07) d'extraction (deux vitesses) des sous-sols de la Tour ;
- l'armoire T4 : elle possède des commandes pour le démarrage direct (une vitesse) de huit (08) moteurs (V41 à V49) dont trois (03) de soufflage et cinq (05) d'extraction du bâtiment annexe.

4.1°/ EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise devra exécuter les travaux selon les horaires officiels de travail ou des horaires à aménager en relation avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité.

Enfin, elle devra toujours maintenir l'environnement immédiat propre, débarrassé de tous gravats, matériels et matériaux non nécessaires ou non utilisables immédiatement.

4.2°/ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent document définit un projet de base auquel les soumissionnaires doivent se conformer.

Les travaux à exécuter sont décrits ci-après :

- remplacement des quatre (04) armoires électriques de commande des moteurs du système de désenfumage par des systèmes récents avec des coffrets de relayage de puissance conforme aux normes et réglementation en vigueur ;
- le raccordement aux nouvelles installations.

NB : le remplacement des armoires et des câbles d'alimentations des moteurs de désenfumage doivent être conformes aux exigences normatives d'un immeuble de type IGH en vigueur. A cet égard, il conviendrait que les soumissionnaires soient détenteurs d'un agrément en sécurité incendie.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

5°/ ASSISTANCE TECHNIQUE

Il convient d'indiquer que tous les équipements et accessoires fournis doivent être entièrement garantis pour une période d'un **(1) an** à compter de la date effective de mise en service constatée par un procès-verbal de réception provisoire.

Pendant la période de garantie (5% de retenue) qui court à compter de ladite réception provisoire, l'entrepreneur demeurera responsable du bon fonctionnement des installations, sauf erreur manifeste d'utilisation, de mauvais usage ou détérioration dont il ne serait pas responsable.

Dans la mesure ainsi définie de la responsabilité de l'entrepreneur, il sera tenu de procéder, à ses frais, et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement des équipements, qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelque raison que ce soit (vice de matière, de montage, de construction, de conception, etc.).

La réception définitive des travaux intervient au terme de la période de garantie. Un procès-verbal sera établi attestant la bonne qualité des équipements et la levée de toutes les réserves émises.

Le fournisseur s'engage à offrir, à la Banque Centrale, son assistance technique pour l'entretien des équipements installés.

6°/ CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Ce cadre est donné à titre indicatif. Il pourra être complété par chaque soumissionnaire.

	DESIGNATION	QTE	P. UNIT CFA HT	P. TOTAL CFA HT
1	Coffrets de relayage (désenfumage seul)	36		
2	Coffrets de relayage (confort et désenfumage)	7		
3	Raccordements des coffrets à l'installation	ens		
4	Accessoires divers	ens		
Montant global HT/HD				
TVA 18%				
Montant total TTC				

Arrêté le présent devis descriptif à la somme de [Montant en chiffres et en lettres] hors taxes et hors droits de douane.

N.B. : il est demandé à tous les soumissionnaires de bien vouloir renseigner toutes les lignes du descriptif et de mentionner les conditions commerciales relatives à leur offre.

ANNEXE

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRE POUR LA MISE A NIVEAU DES ARMOIRES ELECTRIQUES DE COMMANDE DES MOTEURS DU SYSTEME DE DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGEUR

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance du dossier de consultation pour la mise à niveau des armoires électriques des moteurs de désenfumage de l'Agence Principale d'Abidjan.
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]*** ;

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché ;

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période d'au moins six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres ;

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° *[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]